

**Comité des droits économiques, sociaux et culturels****Décision adoptée par le Comité au titre du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant la communication n° 90/2018\*.**

<i>Communication soumise par :</i>	Mohamed Bouayad El Mejbar et Bouchra Chabou
<i>Victime(s) présumée(s) :</i>	Les auteurs et leurs enfants
<i>État partie :</i>	Espagne
<i>Date de la communication :</i>	18 décembre 2018 (date de la lettre initiale)
<i>Objet :</i>	Expulsion pour résiliation du contrat de bail
<i>Question(s) de fond :</i>	Droit à un logement convenable
<i>Article(s) du Pacte :</i>	11 (par. 1)

1. Le 18 décembre 2018, les auteurs, agissant en leur nom propre et au nom de leurs trois enfants mineurs, ont soumis une communication au Comité. Le 31 décembre 2018, celui-ci a enregistré la communication et a demandé à l'État partie de prendre des mesures provisoires consistant à suspendre l'expulsion des auteurs et de leurs enfants tant que la communication serait à l'examen ou à mettre à leur disposition un logement de remplacement convenable après avoir véritablement consulté les auteurs.

2. Réuni le 10 octobre 2022, le Comité, ayant constaté que les auteurs avaient demandé le classement de la communication au motif qu'ils avaient trouvé un logement de remplacement, a décidé de mettre fin à l'examen de celle-ci, conformément à l'article 18 de son règlement intérieur relatif au Protocole facultatif.

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-douzième session (26 septembre-14 octobre 2022).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Aslan Abashidze, Nadir Adilov, Asraf Ally Caunhye, Laura-Maria Crăciunean-Tatu, Peters Sunday Omologbe Emuze, Ludovic Hennebel, Karla Vanessa Lemus de Vásquez, Seree Nonthasoot, Lydia Ravenberg, Preeti Saran, Shen Yongxiang, Heisoo Shin, Rodrigo Uprimny et Michael Windfuhr. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur relatif au Protocole facultatif, Mohammed Amarti et Mikel Mancisidor de la Fuente n'ont pas pris part à l'examen de la communication.

